
Konkurse Faillites Fallimenti

No 180 Freitag, 16.09.2005 123. Jahrgang

1. *Débitrice*: **AS Placements SA**, Puits-Godet 8,
2000 Neuchâtel
2. *Délai pour contester l'état de collocation*: 20 jours après la publication
3. *Délai pour contester l'inventaire*: 10 jours après la publication
4. *Remarques*: But: commerce de pierres précieuses et de métaux précieux; courtage en assurances et télémarketing. Dans le même délai de dix jours, les créanciers peuvent solliciter la cession des droits de la masse, art. 260 LP au sujet des revendications de propriété reconnues fondées par l'administration de la faillite (art. 47, 49, 80 OAOF). A défaut de procéder dans le délai fixé, les décisions de l'Office seront définitives.

Office des faillites
2053 Cernier

(00129067)